

Comment s'organisent les secours ?

À la Mairie, une cellule de crise se met immédiatement en place, en concertation avec le Préfet, afin de prendre les mesures de protection immédiate grâce à un plan d'urgence communal.

Des plans de secours au niveau du département sont élaborés et mis en oeuvre : plan de secours spécialisé pour les inondations, plan ORSEC (Organisation des Secours).

La population est alertée par les services de secours, le porte à porte, par haut-parleur et la sirène (le signal d'alerte est émis 3 fois pendant 1 minute avec un intervalle de 5 minutes de silence).

Elle est informée de toute évolution de la situation et de toute évacuation par la radio et la télévision (chaînes nationales).

Des points de regroupement sont établis dans les bâtiments publics, qui peuvent également servir de lieux d'hébergement.



Hôtel de Ville
Place Formigé
83600 Fréjus

Tél : 04 94 17 66 35
www.ville-frejus.fr



La mairie vous informe

INONDATIONS

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Conception-réalisation : Sonia Peyri
Photos : Robin Hacquard

Inondation



La Mairie attire votre attention sur le risque d'inondation qui peut survenir sur notre commune en cas de pluies exceptionnelles.

Nous vous demandons d'être vigilant et de respecter les dispositions suivantes.

Vous devez régulièrement vous assurer que :

- les bouches d'évacuation d'eau pluviale situées à proximité de votre habitation ne sont pas encombrées,
- les gouttières de votre toiture ne sont pas obstruées par les déchets végétaux,

Après entretien de vos espaces verts, éliminez les déchets végétaux car ils peuvent encombrer les évacuations pluviales.

Quels sont les risques ?

Fréjus est soumise aux risques de crues torrentielles exceptionnelles et de ruissellements urbains qui peuvent être générés par le Reyran, le Valescure et la Garonne.

Les inondations de plaines sont essentiellement générées par l'Argens.

Les quartiers sensibles sont la Magdeleine, Fréjus-Plage, la Gabelle, la Plaine, la Grande Pièce, les Esclamandes, les Vernèdes, le Blavet, Malbousquet, Villepey, le Pas des Vaches.

Mesures préventives prises par la Ville

- Aménagement des cours d'eau et des bassins versants,
- Entretien du lit de l'Argens par le Conseil Général,
- Projet de bassin de retenue sur le Valescure au-dessus de l'avenue Henri Giraud par la Communauté d'Agglomération,
- Reyran canalisé.

En ce qui concerne le Valescure, il existe au quartier de la Tour de Mare un barrage écrêteur de crues : le barrage de Saint-Esprit.

Il est interdit de construire dans les zones les plus exposées, les mesures restrictives (PPR - Plans de Prévention de Risques) devant être reprises dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) consultable en mairie.

Que doit faire la population ?



Fermez les portes et les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio: pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours